

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25035

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE JEAN-ALARAY CONFÉDÉRATION NATIONALE DE DANSE RÉGION OCCITANIE

La Commune de Carcassonne met à la disposition de la Confédération Nationale de Danse Région Occitanie, représentée par Madame Odile CALS CAU, dont le siège social est 96 rue du 4 Septembre 11000 CARCASSONNE –.

La présente mise à disposition est consentie les : 1^{er} et 2 mars 2025 ainsi que les 12 et 13 avril 2025 à titre payant.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat.

Carcassonne, le 25 février 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250225-23375-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

Publication : 10/03/2025